



Résumé du rapport sur la surveillance des audiences virtuelles à la SPR 4 octobre 2021

Contexte

Depuis la pandémie, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) tient des audiences virtuelles pour les réfugiés à la Section de la protection des réfugiés. Au printemps 2021, le Conseil canadien pour les réfugiés a décidé de mener une recherche, dans le but de connaître les aspects positifs et négatifs des audiences virtuelles par le biais d'entrevues avec des demandeurs d'asile, et d'utiliser les résultats pour plaider auprès de la CISR en faveur de meilleures pratiques et de principes pour les futures audiences virtuelles de réfugiés.

Méthodologie de recherche

60 entretiens semi-guidés avec des demandeurs d'asile ont été menés au cours de l'été 2021, afin de recueillir leur perspective sur l'audience de réfugiés à distance. Le CCR a également invité les avocats en droit des réfugiés à répondre à un questionnaire en ligne. 30 avocats ont répondu au sondage.

Principaux points à retenir

- La plupart des demandeurs ont indiqué qu'ils préféreraient les audiences virtuelles, mais 22 % ont dit qu'ils préféreraient une audience en personne.
- Les principales préoccupations liées aux audiences virtuelles comprennent l'accès à la technologie, les problèmes techniques, le besoin d'un espace privé, la communication et l'accès au soutien d'un-e avocat-e.
- Certain-e-s avocat-e-s estiment que les audiences virtuelles fonctionnent bien pour tous les clients ou la plupart d'entre eux, mais d'autres sont d'avis que les audiences virtuelles ne fonctionnent que pour certaines catégories limitées de demandeurs, ou qu'elles devraient être évitées complètement.

Recommandations

1. Des recherches supplémentaires sont nécessaires, notamment parce que l'échantillon n'est pas représentatif et que les réalités sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.
2. La CISR devrait donner aux demandeurs la possibilité de choisir une audience virtuelle ou en personne.
3. La CISR devrait fournir une meilleure assistance technologique lors des audiences virtuelles.
4. Les commissaires devraient recevoir une formation continue sur les questions d'accès à la justice dans le format virtuel.
5. Les interprètes devraient être tenus de participer par ordinateur, dans un lieu privé et sécurisé, et avoir des caméras allumées.
6. Les avocats devraient offrir aux demandeurs des informations complètes sur les choix concernant le format de leur audience et soutenir les demandeurs dans la préparation de l'audience.

7. Les ONG devraient envisager d'offrir un espace sécurisé et privé, avec un ordinateur, que les demandeurs pourraient utiliser pour participer à une audience virtuelle, et fournir un soutien aux demandeurs qui se préparent aux audiences.

Le rapport intégral (en anglais), **RPD Virtual Hearing Monitoring Project Report**, est disponible à <https://ccrweb.ca/fr/rapport-projet-audience-virtuelle-spr>